

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2018

DELIBERATIONS

Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de se prononcer sur le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au BP 2018, selon la répartition suivante :

<u>Chapitre 20 :</u>	6 000,00 €
202	3 000,00 €
2051	3 000,00 €
<u>Chapitre 204 :</u>	9 500,00 €
2041582	9 500,00 €
<u>Chapitre 21 :</u>	69 500,00 €
2112	3 000,00 €
21318	21 000,00 €
2151	30 000,00 €
21578	2 000,00 €
2158	2 000,00 €
2183	10 000,00 €
2188	1 500,00 €
<u>Chapitre 23 :</u>	110 000,00 €
2313	75 000,00 €
2315	35 000,00 €
Total :	195 000, 00 €

Recrutement et rémunération de deux agents recenseurs

Dans le cadre du recensement communal qui se déroulera du 17 janvier 2019 au 16 février 2019, la commune doit recruter deux agents recenseurs. Monsieur le Maire propose que ces derniers perçoivent la moitié brute de la dotation versée par l'INSEE. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recruter deux agents recenseurs rémunérés sur la base de la moitié brute de la dotation versée par l'INSEE et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Modification du temps de travail d'un emploi

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet (20 heures hebdomadaires) afin de mettre en corrélation charge de travail et quotité d'heures de travail.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique rendu le 14 novembre 2018 et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE ■ la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'agent polyvalent des services techniques sur le grade d'adjoint technique,
 ■ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'agent polyvalent des services techniques sur le grade d'adjoint technique,

PRECISE ■ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Acceptation d'un chèque

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du don de l'Amicale philatélique et cartophile sedanaise d'un montant de 100, 00 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité ce chèque de 100,00 €.

DIVERS

Néant